

**PORTANT COMPOSITION DU JURY FASMa1 - Formation Approfondie en Sciences  
Maïeutiques - 1ère année**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education,

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA);

Vu l'arrêté du 11 mars 2013 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme

Vu les Statuts de l'UCA ;

**ARRETÉ**

**Article 1**

La composition des jurys d'examen FASMa1 - Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques - 1ère année comme suit :

**Membres du jury**

Severine TAITHE, Président, ENSEIGNANTE EN MAIEUTIQUE - SAGE FEMME

Marine PRANAL, Vice-président, ENSEIGNANTE EN MAIEUTIQUE - SAGE FEMME

**Semestre 1**

Marion BELLET, ENSEIGNANTE EN MAIEUTIQUE - SAGE FEMME

Karen COSTE, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL

Delphine GIOUX, ENSEIGNANTE EN MAIEUTIQUE - SAGE FEMME

Roxana HONCIUC, PH - MEDECIN

Laure line RIBAUD, PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

Marie pierre TEJEDOR, ENSEIGNANTE EN MAIEUTIQUE - SAGE FEMME

Chloe BARASINSKI, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

**Semestre 2**

Marion BELLET, ENSEIGNANTE EN MAIEUTIQUE - SAGE FEMME

Alain KAMDEM SIMO, PH - MEDECIN

Alexandre LAUTRETTE, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL.

Ines PARAYRE, ENSEIGNANTE EN MAIEUTIQUE - SAGE FEMME

Murielle LAUDET, PHARMACIEN ASSISTANT

Chloe BARASINSKI, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Sylvain MOINARD, INTERVENANT EXTERIEUR

**Article 2**

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Le Président de l'Université Clermont  
Auvergne  
Mathias BERNARD



Le 17 décembre 2025